

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

OBJET :
Affectation du résultat de l'exercice 2013

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°14

EXPOSE DES MOTIFS

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est une procédure consistant, postérieurement au vote du Compte Administratif, à reprendre et ventiler le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dans le budget de l'exercice courant.

Lorsqu'elle n'est pas opérée de manière anticipée lors de l'élaboration du budget primitif, l'affectation doit être réalisée après le vote du Compte Administratif puis être intégrée au budget courant dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Pour mémoire, le résultat excédentaire doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2013 pour pourvoir au besoin de financement généré par l'exercice passé, conformément au tableau ci-après :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+ 601 470,67 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
<i>Résultats à affecter</i>	<i>601 470,67 €</i>

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	+ 213 467,13 €
Résultats antérieurs reportés	- 870 376,30 €
Résultat cumulé (D001)	- 656 909,17 €
Solde des restes à réaliser 2013	+ 237 303,80 €
<i>Besoin de financement</i>	<i>419 605,37 €</i>

Affectation (1068)	419 605,37 €
Report en fonctionnement (R002)	181 865,30 €

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, et après avoir procédé à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2013, il appartient à présent à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation des résultats de cet exercice.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2013 conformément au tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CLOMES, M. CAUSERO, MME POYDENOT, M. RIFF et MME PAGELOT) approuve la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 03 juillet 2014.

Extrait conforme

Le Maire,

Michel BREUILLE